

SERVICE DE GYNÉCOLOGIE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (3)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier qui peut être exploité par un centre hospitalier				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic et de traitement, médical et chirurgical, prenant en charge les patientes présentant des pathologies de l'appareil génital féminin, pouvant inclure les pathologies endocriniennes, les interventions plastiques et reconstructives, et l'oncologie gynécologique. Le service a recours aux soins de kinésithérapie et dispose d'un accès à un plateau médicoteknique d'imagerie et d'investigations fonctionnelles gynécologiques situé sur le même site et participe aux réunions de concertation pluridisciplinaire pour toute son activité oncologique.				
Niveau national	Planification¹ <i>(Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	Situation au 01.07.2025	Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>	
	Services Antennes	4 services /	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne
	Nombre de lits minimum/service	8 lits	8 lits	8 lits	8 lits
	Nombre de lits au niveau national	80 lits maximum	80 lits	72 lits	79 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	CHdN-Ettelbruck : 11 lits	30 lits et 5 lits HDJ ² dont : - Service : CHL-Maternité : 23 lits et 5 lits HDJ (HDJ Maternité) - Antenne : CHL-Centre : 7 lits	CHEM-Esch : 8 lits	HRS-Clinique Bohler : 31 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2025	CHdN-Ettelbruck : 8 lits	30 lits et 5 lits HDJ dont : - Service : CHL-Maternité : 23 lits et 5 lits HDJ (HDJ Maternité) - Antenne : CHL-Centre : 7 lits	CHEM-Esch : 8 lits	HRS-Clinique Bohler : 26 lits
Équipements nécessitant de personnel hautement qualifié ou des conditions d'emploi	/	CHL-Centre : 1 laser à usage endoscopique (Acupulse 30®)	/	/

particulières au 01.07.2025 <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 3</i>				
Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>	CHdN-Ettelbruck : 12 lits	30 lits et 5 lits HDJ dont : - Service : CHL-Maternité : 23 lits et 5 lits HDJ (HDJ Maternité) - Antenne : CHL-Centre : 7 lits	CHEM-Esch : 8 lits	HRS-Clinique Bohler : 29 lits

¹La loi du 19 décembre 2025 modifie l'annexe 2 de la loi hospitalière de 2018 et porte le nombre maximal national de lits de 80 à 85 à compter du 1^{er} janvier 2026.

²Le service de gynécologie du CHL dispose d'une unité stationnaire au sein du site maternité et hospitalise également des patientes pour des interventions chirurgicales au sein de l'unité 30 (CHL-Centre). Autorisation en 2024 pour la création d'un service d'HDJ Maternité pour l'activité de gynécologie et d'obstétrique avec 5 lits HDJ.